5-6 DÉCEMBRE 2023

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ZANZIBAR, TANZANIE | BOD/2023/12 DOC 04 | POUR INFORMATION

PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance pertinente ne les a pas examinés. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les transmettre aux groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'ils sont confidentiels.

Principaux points à examiner :

- Lors de sa réunion d'octobre 2023, le Comité des finances et du risque (FRC) s'est déclaré satisfait de la mise à jour positive de la situation financière, attribuée en grande partie à l'affaiblissement du dollar des États-Unis et à une augmentation substantielle des rendements des investissements.
- Toutefois, les membres ont également noté que l'amélioration était en partie due à des soldes de trésorerie plus élevés, car les approbations et les décaissements, bien qu'en augmentation, sont toujours en dessous des objectifs. Ils ont souligné qu'il était important de continuer à progresser dans ce domaine.
- Le Secrétariat a assuré que le rythme s'accélère car davantage de pays ont achevé leur pacte de partenariat et que les approbations devraient augmenter de manière significative au cours de l'année 2024.

Objectif

1. Le présent document a pour objet de présenter au Conseil d'administration la situation financière actualisée du Fonds du GPE.

Contexte

1. Depuis les dernières prévisions financières et la dernière discussion du Conseil d'administration, la situation financière du Fonds du GPE s'est améliorée, essentiellement en raison d'un léger affaiblissement du dollar des États-Unis et d'une hausse substantielle des rendements des investissements de liquidités en possession du Fonds fiduciaire. Par ailleurs, le nombre de pays touchés par l'instabilité politique et les conflits s'est multiplié, et ces derniers auront besoin de plus de temps pour accéder à leurs financements pour la transformation du système. En conséquence, le Secrétariat a procédé à un ajustement du montant des financements qui risquent de ne pas être approuvés ou entièrement décaissés.

2. Les dernières prévisions financières (BOD/2023/06/DOC 03) font état d'un déficit des fonds disponibles de 9 millions de dollars, le montant que le GPE était autorisé à reporter au titre des allocations devant être financées dans le cadre du programme GPE2025 durant la période 2026-2030 à partir des nouvelles contributions des bailleurs étant de 1,2 milliard de dollars. La combinaison des facteurs précités fait en sorte que le GPE dispose désormais d'un excédent prévisionnel de 252 millions de dollars qui peut être réaffecté. En raison de l'amélioration de la situation financière et de la demande importante de financement à laquelle est confronté le Fonds du GPE, le FRC a examiné les possibilités de réaffecter une portion de l'excédent prévu et recommande d'augmenter les enveloppes pour le Fonds à effet multiplicateur et l'initiative SmartEd du Groupe de coordination arabe (GCA). Le Conseil d'administration devrait se prononcer sur cette recommandation, comme expliqué dans le document sur l'éligibilité et l'allocation de fonds (BOD/2023/12 DOC 05).
3. Bien que la situation actuelle soit nettement meilleure qu'elle ne l'était il y a six mois, la situation financière du GPE reste exposée au risque d'une réduction imprévue des contributions promises par les bailleurs de fonds ainsi qu'à la volatilité des taux de change. Le Conseil a approuvé en juin 2023 les détails opérationnels de la proposition de gestion des risques de change (FRC/2023/06 DOC 07) qui permettra de couvrir le risque de change des contributions au GPE et qui contribuera à atténuer ce risque.
4. Les risques liés à la mobilisation de ressources demeurent importants en raison, d'une part, de la dégradation persistante de l'économie mondiale qui se caractérise par des taux d'inflation, des taux d'intérêt et des dettes publiques de niveaux élevés et, d'autre part, des répercussions de la guerre en Ukraine, car ces différents facteurs exercent des pressions sur les budgets d'aide au développement des pays bailleurs de fonds. La priorité est également donnée à d'autres secteurs comme la santé et le climat.
5. Parallèlement, la demande de financement dépasse les fonds dont dispose le GPE, notamment dans le cas du Fonds à effet multiplicateur, qui dépend de l'évolution de la demande, et de l'Accélérateur de l'éducation des filles, un mécanisme de financement ciblé pour lequel la demande dépasse désormais les fonds disponibles, comme expliqué dans le document portant sur l'éligibilité et l'allocation de fonds (BOD/2023/12 DOC 05).
6. Le niveau des liquidités demeure supérieur à la fourchette optimale définie par les montants requis pour financer les décaissements sur une période de 9 à 12 mois, parce que les bailleurs continuent d'effectuer des versements au titre de leurs contributions dans le but d'honorer leurs engagements et que les décaissements ont été inférieurs aux attentes en 2022 et 2023, bien que la

situation ait commencé à se redresser. Les décaissements effectués au cours de la période de 12 mois écoulée de juillet 2022 à juin 2023 étaient supérieurs de 15 % à ceux observés au cours des douze mois précédents, et ils continueront d'augmenter pendant le reste de la période de financement. Cela se traduira par une baisse constante du niveau de liquidité à partir de 2024, ce qui exigera une nouvelle reconstitution des fonds en 2026.

7. Il sera nécessaire, en raison de l'adoption du cadre de gestion des risques de change, de veiller à ce que les garanties exigées n'aient pas de répercussions négatives sur le volume des liquidités. Le Secrétariat s'est penché sur ses directives concernant le niveau optimal des liquidités devant permettre au Fonds du GPE de prendre en compte le programme pilote de couverture du risque. Ainsi, il propose de porter de 9-12 mois à 12-15 mois la fourchette cible de réserves de liquidités définie par les montants requis pour financer les décaissements. Cette marge de manœuvre permettra au Fonds de couvrir tout besoin collatéral possible sans pour cela mettre à mal la disponibilité des financements. La conjoncture du marché et la démarche du GPE pour la gestion des investissements donneront à ce dernier l'occasion de maximiser la rentabilité de ses investissements. Il convient enfin de noter que bien que le volume actuel de liquidités soit élevé par rapport aux cibles du GPE, ces cibles restent néanmoins très ambitieuses en regard de celles d'autres fonds mondiaux importants qui ont tendance à maintenir un solde de trésorerie représentant plusieurs années de décaissements.

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE
Annexe B - Tableaux financiers
Annexe C - Contributions des bailleurs et sorties de fonds

Annexe A – Synthèse de la situation financière du GPE

1. Les décaissements s'élevaient à environ 300 millions de dollars à la fin de juillet et devraient augmenter progressivement tout au long de l'année pour se situer entre 600 et 700 millions de dollars en 2023, et être au moins 20 % plus élevés qu'en 2022.
2. Les approbations de financements augmentent aussi rapidement, avec plus de 350 millions de dollars de financements approuvés, auxquels devraient s'ajouter 700 millions supplémentaires d'ici la fin de 2023 ou le début de 2024, compte tenu du nombre confirmé de pays dont les paramètres stratégiques ont été approuvés pour les financements pour la transformation du système et pour les financements au titre du Fonds à effet multiplicateur.
3. Les bailleurs ont continué de contribuer au Fonds du GPE depuis le Sommet mondial sur l'éducation tenu en juillet 2021, et 40 % des contributions annoncées avaient été versés en juillet 2023. Par suite des incertitudes et des risques persistants engendrés par la situation économique mondiale, certains bailleurs ont accéléré le calendrier de décaissement de leur contribution, ce qui est toujours apprécié, tandis que d'autres ont repoussé leurs versements vers la fin de la période de contribution. Le calendrier des contributions de nombreux bailleurs est donc très incertain. Comme indiqué précédemment, il se peut en outre qu'au moins un bailleur ne soit pas en mesure de verser l'intégralité du montant qu'il a annoncé, ce qui a été pris en compte dans les prévisions financières.
4. Le montant des ressources pouvant faire l'objet d'allocations a augmenté par suite du léger affaiblissement du dollar des États-Unis observé depuis le début de l'exercice. Cette évolution, combinée à une hausse importante des rendements et à un taux d'ajustement plus élevé de la valeur des financements qui risquent de ne pas être approuvés ou entièrement décaissés, fait que le GPE dispose désormais d'un excédent projeté. Bien que la situation financière se soit améliorée, le Secrétariat continuera toutefois, en raison des incertitudes qui caractérisent les marchés des changes et des pressions constantes qui s'exercent sur l'économie mondiale, de suivre attentivement les évolutions qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité du GPE à allouer des financements au titre de tous les programmes proposés.
5. L'approbation du cadre de gestion du risque de change a marqué un progrès important en cette matière. Les bailleurs peuvent également aider à améliorer l'efficacité de la stratégie de couverture en signant des accords de contribution au plus tôt ou en versant directement leurs contributions en dollars si cela leur est possible. Les allocations de financement peuvent également être effectuées en euros.

6. Eu égard aux risques associés au versement des contributions des bailleurs, le Secrétariat redoublera d'efforts, principalement dans le but de faire face à la demande émergente de financements de l'Accélérateur de l'éducation des filles, pour accroître le montant des contributions, mais aussi pour obtenir le versement de celles qui ont déjà été annoncées.

Annexe B - Tableaux financiers[1]

Tableau 1A – Avoirs disponibles à des fins d'allocation – prévisions (montants en millions de dollars au 1er août 2023)		
Solde d'ouverture	**1 324,6**	*Montant des liquidités du Fonds du GPE*
Solde des contributions annoncées par les bailleurs	2 227,1	*Valeur en dollars des contributions non encore versées par les bailleurs*
Contributions supplémentaires des bailleurs – projections	217,0	*Ce chiffre comprend le montant indiqué par les projections pour les contributions des bailleurs qui n'ont pas pu s'engager pour toute la période, mais qui ont l'intention de le faire*
Rendement des placements – projections	120,0	*Montant estimé des rendements obtenus sur les placements futurs du Fonds du GPE*
Rentrées de fonds provenant des financements clos – projections	15,0	*Montant établi sur la base des hypothèses retenues concernant les fonds inutilisés devant être reversés à la clôture des financements*
(A) Montant total des ressources disponibles	3 903,7	
Décaissements au titre des allocations approuvées	(1 573,4)	*Fonds devant être décaissés en faveur des agents partenaires au titre des allocations approuvées*
Solde des manifestations d'intérêt exprimées au titre du Fonds à effet multiplicateur	(189,3)	*Allocations indicatives non encore converties en financements du GPE*
Provision au titre des financements pour la transformation du système	(2 500,1)	*Provision au titre des financements pour la transformation du système*
Fonds à effet multiplicateur	(302,1)	*Montant disponible pour les nouvelles allocations maximales par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur*
Accélérateur de l'éducation des filles – allocations indicatives	(122,5)	*Montant des fonds disponibles pour les nouvelles allocations maximales par pays au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles aux fins de reconstitution 4*
Fonds disponibles au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles	(36,6)	*Allocations indicatives au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles*
Financements pour la préparation de programmes	(14,9)	*Solde des financements pour la préparation des programmes aux fins de reconstitution 4*
Financements pour le renforcement des capacités du système	(220,2)	*Solde des allocations maximales par pays au titre des financements pour le renforcement des capacités du système, aux fins de reconstitution 4*
Provision au titre des capacités stratégiques	(37,6)	*Solde de 37,6 millions de dollars au titre d'autres capacités stratégiques, dont 19 millions restent à être alloués à titre indicatif par le Conseil,*
Provision au titre des commissions des agents partenaires	(93,8)	*Montant estimé des commissions des agents partenaires au titre des financements qui seront alloués à l'avenir*

[1] Les montants des totaux partiels ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué.

Provision au titre des dépenses de fonctionnement	(130,0)	*Montant établi sur la base des hypothèses retenues par le Secrétariat pour les dépenses de fonctionnement des exercices 24 et 25, et 50 % de l'exercice 26*
Provision au titre du budget fiduciaire	(4,5)	*Montant établi sur la base des hypothèses d'augmentation des soldes du fonds du GPE et des budgets antérieurs*
Provision au titre du recouvrement des coûts indirects de la Banque mondiale	(26,7)	Majoration de 20,5 % des projections des dépenses de fonctionnement effectuées par le Secrétariat, comme indiqué par la Banque mondiale
Ajustement du montant des financements pour la transformation du système	400,0	L'ajustement, qui correspond à environ 10 % de la valeur maximale des financements pour la transformation du système, permet de prendre en compte le fait que tous les financements peuvent ne pas être approuvés et, s'ils le sont, peuvent ne pas être décaissés.
(B) Montant total des financements devant être mis en réserve	**(4 851,6)**	
(C) Report autorisé du montant devant être financé sur la période de financements suivante	1 200,0	*Montant qui devrait être financé durant la période 2026-2030 au moyen de fonds provenant de contributions futures*
(A+B+C) Excédent/(Déficit) indiqué par les projections	**252,1**	

Tableau 1B - Accélérateur de l'éducation des filles - montant plafonné à 250 millions d'USD	
Bailleur	**Millions d'USD**
Belgique	2,5
Irlande	12,0
Allemagne	120,0
OSF	1,0
Dubai Cares	1,25
Fondation Lego	15,0
Danemark	7,5
Financements de contrepartie des contributions des fondations privées/du secteur privé [2]	17,25
Montant total des fonds disponibles	**176,5**
Pays partenaires	
El Salvador	(5,0)
Zimbabwe	(12,4)
Montant total des financements approuvés	**(17,4)**
Congo, Rép. dém.	(25,0)
Côte d'Ivoire	(22,5)

[2] Des fonds de contrepartie sont disponibles à hauteur d'un montant de 25 millions de dollars au titre des contributions à l'Accélérateur de l'éducation des filles émanant d'acteurs philanthropiques et du secteur privé – les fonds de contrepartie proviennent de l'allocation au titre du Fonds à effet multiplicateur.

Éthiopie	(25,0)
Niger	(25,0)
Somalie	(25,0)
Montant total des allocations indicatives établi sur la base des paramètres stratégiques approuvés	**(122,5)**
Solde disponible pour allocation	**36,6**

Tableau 1C - financement par catégorie de revenu (millions d'USD)		
Catégorie de revenu	**Montant disponible pour les financements pour la transformation du système**	**Pourcentage des financements pour la transformation du système**
Pays à faible revenu	1 778,8	64 %
Autres pays	981,3	36 %
Total	**2 760,0**	**100 %**

Tableau 2 (A/B) – AVOIRS – PRÉVISIONS

Tableau 2A - PRÉVISIONS DES LIQUIDITÉS						
Montants en millions d'USD	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**
A. Solde d'ouverture (au 1er août 2023)	1 324,6	1 473,7	1 006,7	726,9	175,9	(313,7)
B. Entrées	450,5	550,1	940,3	458,9	126,1	53,3
C. Sorties	(301,4)	(1 017,2)	(1 220,0)	(1 009,9)	(615,8)	(492,7)
D. Solde de clôture au 31 décembre (A + B – C)	1 473,7	1 006,7	726,9	175,9	(313,7)	(753,1)
Contrairement au tableau 1 dont les données servent à calculer le montant total des ressources devant être affectées à des allocations, ce tableau indique les projections des montants qui seront versés au Fonds du GPE (c'est-à-dire essentiellement les contributions des bailleurs) et des montants qui en sortiront (c'est-à-dire essentiellement les décaissements au titre des financements, et les effets de ces mouvements sur le niveau des liquidités. Le GPE vise à maintenir le niveau de ces dernières à un niveau correspondant à 9-12 mois de décaissements ; selon les projections effectuées pour la période prenant fin en 2025, les liquidités devraient demeurer dans cette fourchette comme le montre le graphique 1.						

Tableau 2B - AVOIRS NON ENGAGÉS – PRÉVISIONS						
Montants en millions d'USD	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**
A. Montants non engagés à l'ouverture (au 1er août 2023)	1 078,2	1 177 4	778,6	562,8	30,5	(335,6)
B. Entrées	450,5	550,1	940,3	458,9	126,1	53,3
C. Montant estimé des engagements	(351,4)	(949,0)	(1 156,0)	(991,3)	(492,1)	(492,6)
D. Fonds disponibles pour engagements (A + B – C)	1 177,4	778,6	562,8	30,5	(335,6)	(774,9)
Bien qu'un financement puisse être approuvé pour une période d'exécution de trois, quatre ou cinq ans, les fonds ne sont engagés (affectés à l'agent partenaire si les ressources requises sont disponibles) que sur une base annuelle. Les financements ne pouvant être engagés que si le Fonds du GPE dispose des montants nécessaires, il est important de connaître le montant des actifs non engagés pour déterminer la capacité du GPE à approuver des financements et à mettre des ressources à la disposition des agents partenaires. Le montant des ressources du Fonds du GPE augmente par suite du versement des engagements des bailleurs, mais les montants disponibles diminuent au fur et à mesure que des financements sont approuvés puis engagés sur une base annuelle. Selon les prévisions actuelles, le GPE aura épuisé sa capacité d'engagement en 2026, ce qui signifie que les programmes en cours pourraient devoir être suspendus. Sachant que des pressions peuvent s'exercer sur les montants non engagés, il est très important que les bailleurs versent leur contribution selon le calendrier établi. Il importe également de noter qu'une campagne de reconstitution des ressources devrait permettre de financer les activités pour la période 2026-30.						

Annexe C - Contributions des bailleurs et sorties de fonds[3]

Tableau 3 - Quatrième reconstitution des ressources (millions)		Contribution annoncée (monnaie nationale)	Versée au 1er août 2023	Solde à verser au 1er août 2023	Total au 1er août 2023
Bailleur	**Monnaie**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	180,0	65,1	56,6	121,7
Belgique	EUR	28,0	16,2	13,9	30,0
Canada	CAD	300,0	121,1	103,6	224,7
Danemark	DKK	1 050,0	44,1	107,2	151,2
Dubai Cares	USD	2,5	0,0	2,5	2,5
Estonie	USD	1,0	0,4	0,6	1,0
Union européenne	EUR	700,0	89,4	656,4	745,8
Finlande	EUR	25,0	29,2	0,0	29,2
France	EUR	333,0	119,4	237,4	356,9
Allemagne	EUR	330,0	168,0	186,5	354,5
Irlande	EUR	60,0	38,8	26,6	65,5
Italie	EUR	25,0	16,7	10,7	27,3
Japon	USD	20,2	20,2	0,0	20,2
Koweït	USD	30,0	0,0	30,0	30,0
LEGO	USD	28,0	18,0	10,0	28,0
Luxembourg	EUR	2,5	1,7	0,9	2,6
Pays-Bas	USD	59,2	59,2	0,0	59,2
Norvège	NOK	1 850,0	135,7	52,4	188,1
Open Society Foundations	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
République de Corée	USD	15,8	4,6	11,3	15,8
Arabie saoudite	USD	38,0	0,0	38,0	38,0
Espagne	EUR	20,0	0,3	21,0	21,3
État du Qatar (par l'intermédiaire de la fondation EAA)	USD	20,0	0,0	20,0	20,0
Suède	SEK	1 200,0	65,7	50,9	116,6
Suisse	CHF	52,0	23,4	33,5	56,8
Émirats arabes unis	USD	100,0	40,0	60,0	100,0
Royaume-Uni	GBP	430,0	36,6	496,5	533,1
États-Unis d'Amérique	USD	350,0	350,0	0,0	350,0
Total			**1 464,7**	**2 226,4**	**3 691,1**
Solde des contributions annoncées pour la troisième reconstitution des ressources				**0,8**	**0,8**
Total des contributions annoncées par les bailleurs				**2 227,1**	**3 691,9**

Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er août 2023 (millions d'USD)[4]				
Cohorte 1 Pilote Cohorte 2 Cohorte 3 Cohorte 4 Cohorte 5 Hors-cohorte[5]				
Pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur[6]**	**Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système**	**Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles[7]**
Afghanistan	102,0	0,0	5,0	0,0
Algérie	0,0	0,0	3,7	0,0
Angola	0,0	0,0	3,6	0,0
Bangladesh	97,7	0,0	4,7	0,0
Belize	0,0	0,0	1,6	0,0
Bénin	25,7	0,0	1,8	0,0
Bhoutan	5,0	0,0	1,0	0,0
Bolivie	0,0	0,0	1,2	0,0
Burkina Faso	67,4	0,0	2,4	0,0
Burundi	68,2	0,0	2,9	0,0
Cabo Verde	5,0	0,0	1,0	0,0
Cambodge	15,4	30,0	2,7	0,0
Cameroun	62,5	0,0	3,5	0,0
République centrafricaine	36,0	0,0	2,3	0,0
Tchad	90,5	0,0	3,6	0,0
Comores	5,0	0,0	1,5	0,0
Congo, Rép. dém	162,5	0,0	3,9	25,0
Congo, Rép.	11,0	0,0	2,9	0,0

[3] Les montants des totaux partiels ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement au total indiqué ; les contributions peuvent être subordonnées à des procédures d'approbation par le pouvoir législatif.
[4] Les montants déjà approuvés ont été soustraits des chiffres indiqués.
[5] Les groupes locaux des partenaires de l'éducation ayant cessé d'avoir des contacts directs avec les autorités publiques en Afghanistan, au Myanmar, au Soudan et en Syrie au sujet des processus du GPE, conformément au Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et/ou touchés par un conflit, ces pays n'ont pas été inclus dans la cohorte 5. Le Secrétariat s'est entretenu avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation sur les voies qui pourraient être empruntées pour donner accès à une allocation pour la transformation du système.
[6] Montants établis sur la base des manifestations d'intérêt approuvées.
[7] Montants établis sur la base des paramètres stratégiques approuvés.

Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er août 2023 (millions d'USD)[4]				
Cohorte 1 Pilote Cohorte 2 Cohorte 3 Cohorte 4 Cohorte 5 Hors-cohorte[5]				
Pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur[6]**	**Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système**	**Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles[7]**
Côte d'Ivoire	44,9	40,0	2,3	22,5
Djibouti	5,0	0,0	1,6	0,0
Égypte, Rép. arabe	0,0	0,0	4,4	0,0
El Salvador	0,0	0,0	0,0	0,0
Érythrée	11,8	0,0	2,2	0,0
Eswatini	0,0	0,0	1,6	0,0
Éthiopie	107,6	2,7	4,1	25,0
Gambie	5,9	5,0	1,9	0,0
Ghana	31,4	0,0	2,4	0,0
Guinée	33,4	0,0	2,8	0,0
Guinée-Bissau	5,7	0,0	2,2	0,0
Haïti	31,6	19,0	1,3	0,0
Honduras	0,0	0,0	2,0	0,0
Inde	0,0	0,0	4,1	0,0
Indonésie	0,0	0,0	4,0	0,0
Kenya	0,0	0,0	0,0	0,0
Kiribati	2,5	0,0	0,3	0,0
République kirghize	0,0	0,0	1,0	0,0
RDP lao	10,0	0,0	2,6	0,0
Lesotho	5,0	2,5	0,0	0,0
Libéria	19,5	0,0	2,0	0,0
Madagascar	89,4	0,0	3,4	0,0
Malawi	68,8	0,0	3,5	0,0
Mali	76,0	0,0	3,4	0,0
Mauritanie	7,5	0,0	0,6	0,0
États fédérés de Micronésie.	2,5	0,0	1,0	0,0
Moldova	0,0	0,0	1,0	0,0
Mongolie	0,0	0,0	1,3	0,0

Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er août 2023 (millions d'USD)[4]				
Cohorte 1 Pilote Cohorte 2 Cohorte 3 Cohorte 4 Cohorte 5 Hors-cohorte[5]				
Pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur[6]**	**Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système**	**Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles[7]**
Maroc	0,0	0,0	3,7	0,0
Mozambique	107,6	0,0	4,0	0,0
Myanmar	42,9	0,0	4,0	0,0
Népal	0,0	0,0	3,4	0,0
Nicaragua	4,0	0,0	1,3	0,0
Niger	117,6	0,0	3,4	25,0
Nigéria	117,6	2.1	9,4	0,0
Pakistan	117,6	0,0	8,8	0,0
Papouasie Nouvelle-Guinée	14,9	0,0	2,6	0,0
Philippines	0,0	0,0	4,7	0,0
Rwanda	31,3	0,0	1,2	0,0
Sao Tomé-et-Principe	2,5	0,0	0,8	0,0
Sénégal	38,2	40,0	1,7	0,0
Sierra Leone	4,5	0,0	2,6	0,0
Îles Salomon	5,0	0,0	1,5	0,0
Somalie	79,7	0,0	6,4	25,0
Soudan du Sud	46,4	0,0	2,4	0,0
Sri Lanka	0,0	0,0	2,7	0,0
Soudan	86,5	0,0	5,0	0,0
République arabe syrienne	15,0	0,0	3,6	0,0
Tadjikistan	0,0	0,0	0,0	0,0
Tanzanie	32,9	0,0	0,6	0,0
Timor-Leste	5,0	0,0	1,5	0,0
Togo	20,6	0,0	1,8	0,0
Tunisie	0,0	0,0	1,6	0,0
Ouganda	162,5	0,0	3,8	0,0
Ukraine	0,0	0,0	2,7	0,0

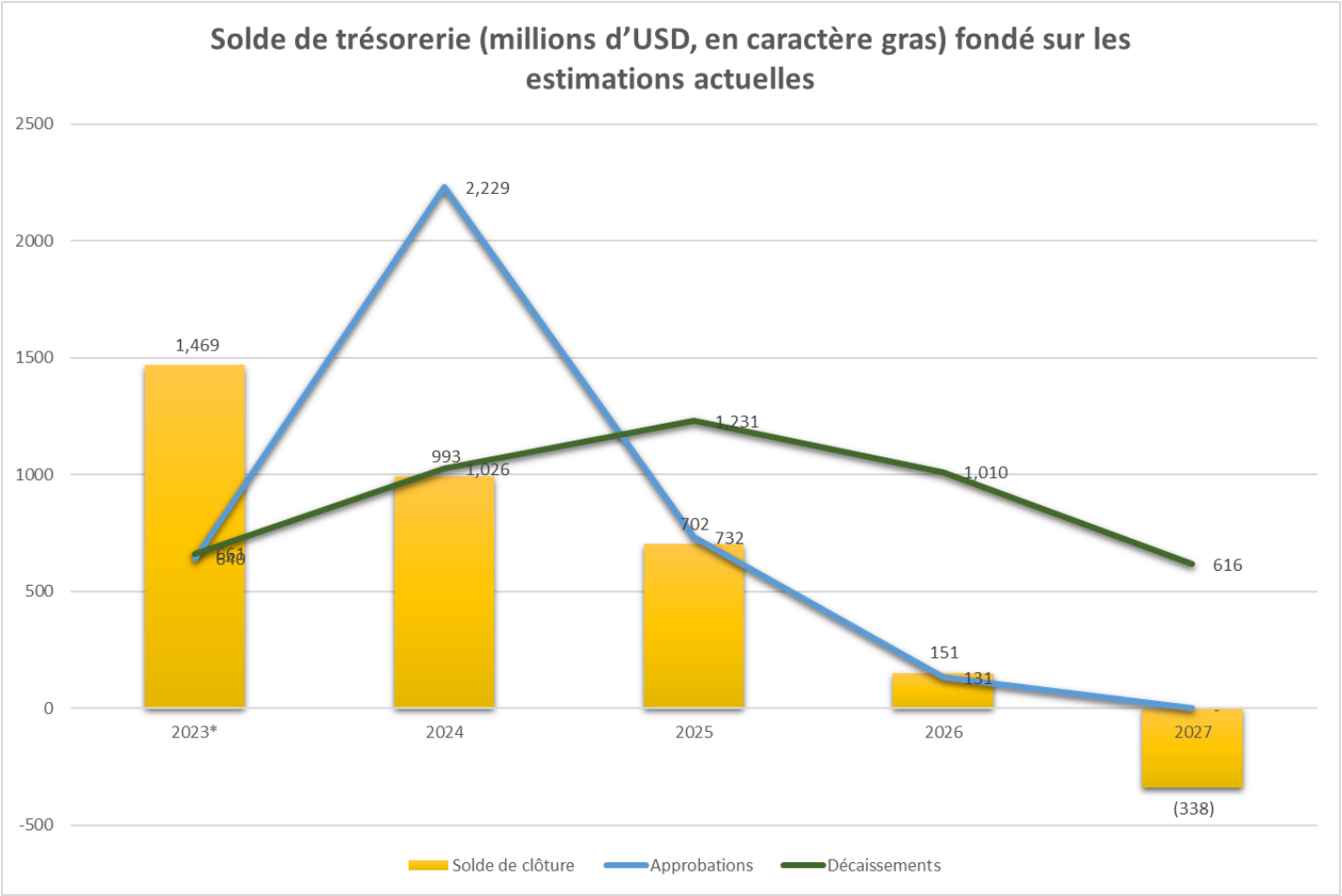
Tableau 4 - Liste des dernières allocations indicatives approuvées pour 2021-2025 au 1er août 2023 (millions d'USD)[4]				
Cohorte 1 Pilote Cohorte 2 Cohorte 3 Cohorte 4 Cohorte 5 Hors-cohorte[5]				
Pays	**Allocation indicative au titre de financements pour la transformation du système**	**Allocation indicative au titre du fonds à effet multiplicateur[6]**	**Allocation indicative au titre du financement pour le renforcement des capacités du système**	**Allocation indicative au titre de l'accélérateur de l'éducation des filles[7]**
Ouzbékistan	0,0	40,0	2,9	0,0
Vanuatu	2,5	0,0	1,2	0,0
Vietnam	0,0	0,0	4,7	0,0
Cisjordanie et Gaza	0,0	0,0	1,6	0,0
Yémen, Rép. du.	61,6	0,0	3,5	0,0
Zambie	31,6	0,0	3,1	0,0
Zimbabwe	5,0	0,0	0,0	0,0
Dominique	2,5	0,0	1,0	0,0
Fidji	5,0	0,0	0,9	0,0
Grenade	2,5	0,0	1,0	0,0
Guyane	5,0	0,0	1,3	0,0
Maldives	5,0	3,0	1,5	0,0
Îles Marshall	2,5	0,0	0,3	0,0
Samoa	2,5	0,0	1,0	0,0
Sainte-Lucie	2,5	0,0	1,0	0,0
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2,5	0,0	1,0	0,0
Tuvalu	2,5	0,0	1,0	0,0
Tonga	2,2	5,0	0,3	0,0
Région de l'OECO	0,0	0,0	0,3	0,0
Région Pacifique	0,0	0,0	1,0	0,0
Total	**2 500,1**	**189,3**	**220,2**	**122.5**

Tableau 5a – Informations sur le portefeuille de financements en cours au 1er août 2023 (en millions d'USD)

Montant total des financements approuvés et en cours	2 872,2
Montant total des décaissements effectués à partir du Fonds du GPE	1 298,8
Montant à décaisser au titre de financements à partir du Fonds du GPE	1 573,4

Tableau 5B – Informations sur le portefeuille de financements en cours au 1er août 2023 (en millions d'USD)

Agent partenaire	Montant des financements approuvés et en cours	Montant des décaissements	Montant à décaisser
BAD	15,0	6,5	8,5
AFD	267,5	204,1	63,4
CAMFED	12,4	0,0	12,4
CARE	25,9	25,9	0,0
BID	5,0	0,0	5,0
CRDI	153,5	65,0	88,5
BIsD	48,4	31,7	16,7
OECO	10,0	3,3	6,7
OXFAM	132,9	68,2	64,7
Save the Children Australia	16,3	11,9	4,4
Save The Children UK	36,0	16,0	20,0
Save The Children US	37,4	29,9	7,5
ASDI	212,2	127,5	84,7
UNESCO	59,3	48,3	11,0
UNICEF	419,3	248,8	170,5
Banque mondiale	1 421,3	411,7	1 009,6
Total	**2 872,2**	**1 298,8**	**1 573,4**



*Le graphique pour 2023 inclut le montant approuvé depuis le début de l'année (359 millions de dollars) et le montant décaissé depuis le début de l'année (298 millions de dollars), ainsi que le montant qui devrait être approuvé (281 millions de dollars) et le montant qui devrait être décaissé (363 millions de dollars).